

**Décret n° 2021-98 du 05 février 2021  
portant nomination à titre exceptionnel, dans l'emploi  
d'Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts, catégorie  
A, grade A3**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**Sur rapport du Ministre de la Fonction Publique,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique et ses décrets subséquents ;
- Vu** le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2020-456 du 13 mai 2020, n° 2020-600 du 03 août 2020, n° 2020-601 du 03 août 2020 et n° 2020-966 du 15 décembre 2020 ;
- Vu** le décret n° 2020-584 du 30 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense ;
- Vu** le décret n° 2020-688 du 23 septembre 2020 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** les dossiers des intéressés,

**DECRETE :**

**Article 1 :** Les trois personnes dont les noms figurent en annexe au présent décret, sont nommées, à titre exceptionnel, dans l'emploi d'Ingénieur des Techniques des Eaux et Forêts, catégorie A, grade A3, 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 830.

**Article 2 :** Le Ministre de la Fonction Publique, le Ministre des Eaux et Forêts, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Copie certifiée conforme à l'original  
P/Le Secrétaire Général du Gouvernement et P.D.  
Le Secrétaire Général Adjoint

Fait à Abidjan, le 05 février 2021



Roger Charlemagne DAH  
Magistrat Hors Hiérarchie

Alassane OUATTARA

**Annexe au décret n° 2021-98 du 05 février 2021  
portant nomination à titre exceptionnel, dans l'emploi d'Ingénieur des  
Techniques des Eaux et Forêts, catégorie A, grade A3**

N° ORDRE	NOM ET PRENOMS	SEXE	DATE	LIEU DE NAISSANCE
1	KOUISSETIE Eddy Joël	M	05/02/1994	TIASSALE
2	FAHE Sonsecowo Carmel Rufilde Aurel	M	09/05/1991	MAN
3	AKINGBADE Jude Mondelice Kouadio	M	01/01/1997	KREGBE

Fait à Abidjan, le 05 février 2021

Copie certifiée conforme à l'original  
P/Le Secrétaire Général du Gouvernement et P.D.  
Le Secrétaire Général Adjoint



Alassane OUATTARA

Roger Charlemagne DAH  
Magistrat Hors Hiérarchie